



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Séance du 16 mars 2018

**Avis sur la Carte Communale de la commune
d'Abbeville-la-Rivière**

La commune d'Abbeville-la-Rivière présente devant la CDPENAF, pour avis, le projet de Carte Communale (CC) finalisé.

La CDPENAF émet les avis suivants :

Avis sur la CC au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers
(L.163-4 du code de l'urbanisme)

La CDPENAF émet un **avis favorable**, sur le projet de CC présenté.

La commission note la bonne utilisation de l'outil « carte communale », qui permet d'obtenir un document d'urbanisme préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers.

La commission note la présence d'évolutions pour les exploitations agricoles (écopâturage, présence d'ovins et de bovins...) liées aux enjeux environnementaux du territoire communal (ZNIEFF, zones Natura 2000, secteurs paysagers...), dont les équilibres ne seront pas modifiés par la carte communale présentée.

La commission observe la consommation d'un espace inclus dans un parc clos de murs pour le développement communal, et reconnaît pleinement la logique d'utiliser en priorité ce type de secteurs ou une densification du bourg avant de s'étendre sur les espaces agricoles, naturels et forestiers.

À Evry, le **06 AVR. 2018**

Le président de la CDPENAF,


Yves RAUCH

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>